



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Monique Laurent

1^{er} adjoint Christian Martinon

2^e adjointe Nicole Thivard

3^e adjoint Serge Malet

4^e adjointe Isabelle Kapfer-Serve

5^e adjoint Alain Dargère

Conseiller délégué Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancelier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative

et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

mairie@mairie-savigny69.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires

Dans ce numéro

P.1 Edito & brèves municipales

P.2 Informations municipales

P.5 Informations CCPA

P.6 Vie municipale

P.10 Conseils municipaux

P.15. Informations diverses

P.16 Manifestations culturelles & sportives

L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,
Chère Savignoise, Cher Savignois,**

A peine sortis de la pandémie avec la levée de la plupart des contraintes sanitaires, voici que nous assistons à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre est aux portes de l'Europe et nous rappelle que la paix n'est jamais acquise et qu'il suffit de la folie d'un dirigeant pour plonger dans l'horreur. Dès le début du conflit, des Savignois, bénévoles ou donateurs, se sont mobilisés et je tiens à saluer ce remarquable élan de solidarité : plus d'une trentaine de cartons de produits d'hygiène ont été acheminés vers l'Ukraine pour venir en aide à la population. Je remercie aussi les particuliers qui ont proposé de mettre à disposition un logement au cas où des familles ukrainiennes contraintes de fuir leur pays pour échapper aux massacres de la guerre arriveraient dans la région. La commune apporte aussi son soutien : à l'unanimité, le conseil municipal a voté une subvention de 1000 euros pour aider le peuple ukrainien.

Comme chaque année, le mois d'avril est marqué par le vote du budget : outre le maintien des taux d'imposition communaux, les élus ont approuvé le programme d'investissements. Nous avons notamment prévu l'aménagement du 2^e étage du Chalet Montange, la création du giratoire au carrefour de Grange Chapelle et le pôle santé. Même si nous n'avons pas d'information officielle et de date de fin d'activité, nous regrettons bien sûr le départ du docteur Descombes. Malgré tout, notre projet se poursuit puisque nous avons rencontré d'autres professionnels de santé qui nous ont manifesté leur intérêt pour s'installer dans les locaux envisagés.

Au niveau de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, le projet de sillon artistique a été remplacé par un ensemble de trois circuits baptisé « Les Mur-

mures du temps ». L'un de ces parcours culturels empruntera les chemins de la commune et sera agrémenté de 4 œuvres d'art. Ce sera une belle occasion de faire découvrir notre village, son patrimoine et ses paysages. Des animations sont prévues cet été pour présenter ce beau projet.

J'espère aussi que cette année nous pourrions nous rencontrer autour d'autres projets : le groupe « commerces » composé d'élus et d'habitants volontaires a pu se réunir à deux reprises et vous propose de répondre à un petit questionnaire avant de poursuivre sa réflexion. La présentation du futur lotissement de Grange Chapelle par l'aménageur a rassemblé une quarantaine de personnes. Nous vous tiendrons prochainement informés des suites données à la réunion participative sur l'aménagement du terrain en gore, qui a été aussi l'occasion d'évoquer notre plan de mandat. Plus tard dans l'année, nous vous présenterons les premières esquisses du pôle santé.

Enfin, comme nombre d'entre vous je me réjouis à l'idée que nos traditionnels événements festifs puissent avoir lieu. Le 22 mai nos conscrits de la « 2 » défilent dans le village, début juin aura lieu la vogue avec son traditionnel feu d'artifice et le 18 juin nos aînés seront invités au repas de printemps organisé par le CCAS. Puis viendront les fêtes de fin d'année de nos associations et en août nous fêterons le 50^e anniversaire de nos échanges avec Berching.

Dans l'attente de vous retrouver dans ces ambiances joyeuses et fraternelles, je vous souhaite à toutes et tous un très agréable printemps.

Bien à vous,

Monique LAURENT,
Maire.

BREVES MUNICIPALES

Ouverture déchèteries :

Courzieu-La Brevenne

Lundi et mercredi de 14h à 18h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

Fleurieux sur L'Arbresle

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à

18h - Samedi de 9h à 18h

Horaires d'été

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouvrés : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche & jours fériés : 10h-12h

Un commerce de proximité à Savigny ? Votre avis nous intéresse

L'étude de faisabilité d'un commerce multi-services était un engagement de notre programme. Pour démarrer notre réflexion, nous avons souhaité associer des habitants de la commune, et après avoir lancé un appel à volontaires, nous avons constitué un groupe de travail Savignois(es) / élus(es).

Même si le commerce est un élément essentiel dans la vie d'un village, notre proximité avec la zone commerciale de l'Arbresle et la présence de notre marché hebdomadaire sont à prendre en compte, et avant d'avancer sur un projet, il est important de définir les besoins et de pouvoir recueillir votre avis.

C'est pourquoi, le groupe de travail vous propose un questionnaire joint à ce Savigny Info. Vous pouvez le compléter et le déposer en mairie, mais, si possible, nous vous remercions de répondre en ligne en vous rendant sur le site de la mairie www.mairie-savigny69.fr avant le 25 mai (lien sur la première page).

Nous verrons ensuite sous quelles formes il est possible de répondre à ces besoins, tout en définissant les conditions de viabilité. Un accompagnement par la CCPA pourra être proposé, via la Commission Commerce dont Evelynne Dutour, conseillère municipale à Savigny, est déléguée.



Nicole Thivard, pour le groupe de travail



Nouvelles du P'tit marché savignois

La Pépite Verte nous a informés qu'elle était contrainte d'arrêter l'épicerie itinérante. Elle ne viendra donc plus sur le P'tit marché de Savigny. Nous la remercions pour ces quelques années passées sur le marché. Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez passer commande sur le site www.lapepiteverte.mescoursesdrive.fr avec possibilité de livraison le jeudi entre 14h15 et 14h45 sur la place de la mairie. Pour d'autres plages de récupération, contactez l'épicerie au 04 74 01 09 09 ou par mail lapepite-verte@mescoursesdrive.fr.

Nous avons apprécié le retour d'Alain Claveron avec son stand Ô trésor des plantes sur le marché le vendredi 4 mars. Il devait continuer de venir une fois par mois. Malheureusement, à la suite de problèmes de santé, il ne pourra pas revenir dans l'immédiat, mais à partir de septembre.

Nouveau !

Stéphanie Jobert du stand « les Fruits à Co'que » viendra entre avril et septembre toutes les semaines avec des plants de légumes (Plants bio de Frédéric Bissardon, producteur de St Genis l'Argentière).

Alors n'hésitez pas à vous approvisionner sur le marché pour votre jardin !

Animations

Nous avons accueilli les jeunes de l'ASLEC les vendredis 22 et 29 avril pour une vente de gâteaux afin de les aider à financer leurs projets lors de la venue des jeunes de Berching.

Et nous invitons toutes les associations qui souhaitent faire des animations et/ou des ventes pour financer leurs projets à venir sur le marché, ou présenter leur activité par exemple en avant-première du forum courant juin (contactez-nous via l'adresse com.mairiesavigny69@gmail.com).

A noter dans vos agendas, le vendredi 17 juin, nous fêterons l'été et la musique sur le marché avec les jeunes musiciens de Mélodie des Sources. Venez les applaudir !



Stéphanie Jobert et son stand de plants

Anniversaire EXCEPTIONNEL pour l'ASLEC !

Les membres de l'ASLEC se préparent à recevoir leurs amis de BERCHING pour fêter ensemble le 50^e anniversaire des échanges.

Le saviez-vous ? Le premier voyage organisé par le père Bobichon en Allemagne s'est déroulé en 1972. Il est donc naturel que l'ASLEC, Association Savignoise Loisirs Echanges et Culture, se prépare à fêter ce bel anniversaire.



Retenez les dates de cet accueil exceptionnel : du mercredi 24 août au dimanche 28 août 2022. Jeunes et adultes seront au rendez-vous. Chaque groupe aura son programme personnalisé. Une grande soirée de retrouvailles est prévue le samedi 27 août 2022 à la salle du Trésoncle. N'hésitez pas à nous rejoindre et à en parler autour de vous.

Nous sommes toujours à la recherche de familles pour héberger.

Un premier rendez-vous pour se retrouver et se rappeler des souvenirs

Vous ne connaissez pas l'ASLEC ?

Venez nous rencontrer le samedi 14 mai à la salle Pluridisciplinaire de 10 h à 12 h pour découvrir quelques photos souvenir de ces 50 ans d'échanges. Vous pouvez également nous suivre sur Instagram ou sur Facebook : [aslec_savigny](https://www.instagram.com/aslec_savigny) ou encore nous contacter au 04 74 01 53 13.

Solidarité Ukraine

Nous ne pouvons rester insensibles aux événements dramatiques que vivent les Ukrainiens.

Devant cette situation, un très grand élan de générosité s'est mis en place dès le début de la guerre, et en particulier sur le territoire du Pays de l'Arbresle.

Pour structurer la collecte et faire face à l'affluence des dons, la CCPA a mis en place une coordination en partenariat avec la Protection civile et l'Association des Maires de France.

Elle a accompagné également d'autres initiatives pour acheminer les dons vers l'Ukraine, notamment avec un transporteur privé basé à Lentilly, qui est en lien régulier avec des entreprises ukrainiennes.

La commune de Savigny a souhaité participer à cette collecte de dons, et a lancé un appel à volontaires. Ainsi pendant le mois de mars, des permanences au local de la Chasse, sous la mairie, ont permis de récolter des produits de première nécessité, tel que préconisé par la Protection civile (Hygiène, secours ou logistique). Plus d'une trentaine de cartons ont pu être déposés à Eurocali, puis acheminés en Ukraine, dans des zones proches des frontières, en direction de centres d'accueil ouverts aux ukrainiens déplacés.

Un grand merci à l'équipe de volontaires, ainsi qu'aux donateurs.



Accueil des familles

La CCPA recense également les logements des particuliers qui peuvent accueillir des familles de réfugiés ukrainiens. L'ensemble des informations sont transmises à la Préfecture pour la coordination des placements des familles.

Si vous avez la capacité d'accueillir des réfugiés, faites-vous connaître en mairie, en indiquant :

- ◆ La structure de logement (maison, appartement, autre...)
- ◆ Nombre de personnes pouvant être accueillies
- ◆ Durée de disponibilité du logement
- ◆ Possibilité d'accompagnement

Accompagnement des familles

La CCPA rassemble et transmet aux communes les informations utiles pour les procédures d'aides sociales, de santé, de scolarisation ou encore d'ouverture des droits. N'hésitez pas à venir vous renseigner si vous êtes amenés à accompagner des familles ukrainiennes.

Attention, cet accueil peut être sur une longue durée, donc n'hésitez pas à vous rapprocher également d'associations qui peuvent vous soutenir dans cet accompagnement comme Brévenne Accueil dont ci-dessous leur appel à bénévoles.

Info Brévenne Accueil

Des familles ukrainiennes – principalement des mères de famille avec enfants – vont arriver dans nos villages pour se mettre en sécurité. Des propositions d'hébergements ont été transmises par l'intermédiaire des mairies.

Pour qu'un bon accueil soit organisé, il est nécessaire que des bénévoles aident les familles invitantes pour les déplacements vers l'Arbresle aux Restos du Cœur, Chaudron du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, cours de français, Maison du Rhône, etc Car la famille invitante ne peut pas assumer tous ces déplacements.

L'association Brévenne Accueil – siège en Mairie de Sain Bel-, œuvre depuis 5 ans pour des familles de migrants, jusqu'à l'obtention de leur autorisation de travail et leur démarrage dans la vie active. L'une de ces familles est actuellement hébergée dans un logement communal de Savigny.

De nombreux adhérents et sympathisants de cette association se sont déjà portés volontaires pour constituer ces futures équipes d'accompagnement. Mais ce n'est pas encore suffisant, c'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui pour être vous aussi bénévoles d'accompagnement.

A cet effet, merci d'envoyer par mail à brevenne.accueil@gmail.com vos nom, prénom, adresse postale, adresse mail, et vos disponibilités (journée ou après les heures de travail).

Un très grand merci d'avance pour votre solidarité.

BREVENNE ACCUEIL



Inscriptions scolaires 2022/2023

Votre enfant va faire sa toute première rentrée en école maternelle en septembre ?

Vous êtes arrivés récemment à Savigny et souhaitez inscrire votre ou vos enfant(s) pour la rentrée de septembre dans les écoles publiques de la commune ?

L'accueil à l'école peut se faire dès l'âge de 2 ans. Pour s'inscrire à l'école du Petit Prince (maternelle) ou à l'école des Sources (élémentaire), prendre contact avec la directrice ou le directeur ou se présenter en mairie. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Ecole du Petit Prince : Mme GIMENEZ : 04 74 01 48 73 ou ce.0693296h@ac-lyon.fr

Ecole des Sources : Mr LAGRANGE : 04 74 01 13 51 ou ce.691446x@ac-lyon.fr

Les actus de la MÉDI@THÈQUE

Rappel : l'accès à la médiathèque est **désormais libre et gratuit pour tous** pour la consultation et les emprunts des documents.

Usagers à la médiathèque de Savigny mais pas que !

En effet en étant inscrits à Savigny vous êtes aussi **inscrits aux bibliothèques du réseau 4SF !!!** (Sain-Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Sourcieux-les-Mines et Fleurieux-sur-l'Arbresle). Vous pouvez vous déplacer pour emprunter dans ces bibliothèques ou réserver des documents qui viendront par navette à Savigny 2 fois par mois...

Vous pouvez accéder depuis chez vous au portail en ligne du réseau (nos nouveautés et nos catalogues, réservations des documents, calendrier des animations, nouveautés...) à ce lien :



<https://reseau4sf-pom.c3rb.org/>

identifiant : nom prenom

mot de passe : votre date de naissance soit jjmmaaaa

Vous pouvez aussi suivre nos actualités sur notre page Facebook !



"Mediathèque de Savigny"

Soyez aussi **usagers de la médiathèque départementale** : pour vous permettre de profiter de son catalogue en ligne (400 000 documents (livres, CD, textes lus et DVD) et de leurs ressources numériques en ligne.

Vous pouvez vous créer un compte en ligne avec ce lien :

<https://mediatheque.rhone.fr/default/inscription-services-en-ligne-de-la-mediatheque-departementale.aspx>

Et si vous deveniez bénévole à la Médiathèque de Savigny?



Nous recherchons des personnes pour nous aider à tenir les permanences et à réaliser toutes les différentes missions nécessaires à la vie dynamique de notre Médiathèque Municipale, bien commun de notre village. Evidemment, il faut des personnes lors des permanences aux horaires d'ouverture au public, mais il y a du travail "caché" qui s'exécute en dehors de ces horaires et lors d'animations ponctuelles. Selon vos disponibilités, c'est avec grand plaisir que l'équipe actuelle vous accueillera.

Nous recherchons particulièrement des personnes pour s'occuper des permanences du samedi matin 10-12h et du mercredi 15-18h30, et qui auraient envie également d'accueillir des classes en semaine et d'aider à organiser les animations.

Côté Animations passées ou à venir

Vendredi 29 avril au P'tit marché : Marché d'auteur avec Roland Garin et Raymond Pierre Communod (avec des plants de légumes offerts aux acheteurs) et Grainothèque

Du 6 avril au 04 mai : concours « Recycl'Art » pour les 6/16 ans, en partenariat avec Léo Lagrange

Du 5 au 13 mai : expo des créations « Recycl'Art »

Vendredi 13 mai à 18h00 : remise des prix

Du 26 avril au 14 mai : exposition sur le tri sélectif et petit jeu

Samedi 14 mai : venue de l'auteure Aicha Vésin Chérif pour la présentation de son livre

La Rose en littérature d'Orient en Occident : essai suivi d'une anthologie et présentation de la grainothèque

Mercredi 18 mai à 15h15 et à 16h30 : Ile aux histoires

Mercredi 08 juin de 14h à 17h : atelier de création d'éponges "TAWACHI " en partenariat avec l'association "Graine d'écologie"



Horaires d'ouverture:
mardi : 16h30 à 18h30
mercredi : 15h à 18h30
jeudi : 10h à 12h
vendredi : 16h30 à 18h30
samedi : 10h à 12h

Contact:
Laura Maillot
09.66.91.57.87.
mediathequesavigny@orange.fr

Mercredi 15 juin à 15h15 et à 16h30 : île aux histoires thème « Alice aux pays des merveilles »

Du 21 juin au 06 juillet : Exposition des œuvres en papier mâché des enfants du centre Léo Lagrange sur Alice aux pays des merveilles



Informations CCPA

Les semaines de l'environnement du 1er mai au 25 juin



Après deux ans d'absence en raison de la situation sanitaire, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle organise de nouveau, en relation avec les communes et les associations du territoire, les Semaines de l'Environnement.

Elles auront lieu du 1^{er} mai au 25 juin 2022, et regrouperont des événements multiples, gratuits et accessibles à tous !

Cette année, ce ne sont pas moins de 54 événements qui seront organisés sur le territoire : expositions, jardins partagés, visites, ateliers... ainsi que le marché de l'environnement qui aura lieu cette année à Fleurieux-sur-L'Arbresle.

2 événements se sont déroulés sur Savigny le samedi 7 mai : Disco'salade :

L'association Savuni les Arts vous a proposé un repas partagé de légumes invendus (disco-salade), jardinage collectif des bacs d'incroyables comestibles ainsi qu'échange de graines et plants potagers. Le tout ambiancé en musique par la batucada « Les Batucadix » et agrémenté d'une buvette locale. Animation autour du compost par l'association Eisenia.

Conférence sur la permaculture :

Conférence participative : moment d'échanges et de partages autour de divers sujets environnementaux et sociaux abordés à travers la philosophie de la permaculture.

Proposée par la Commission Environnement, cadre de vie, Mairie de Savigny.

Retrouvez le programme des semaines de l'environnement 2022 : <https://www.calameo.com/books/005749645436e8c6a32c5> (retrouvez le lien sur le site de la CCPA ou de la mairie)



Les Murmures du temps Parcours artistique et culturel sur le territoire du Pays de l'Arbresle

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, en partenariat avec Maison Gutenberg, l'Ecole Urbaine de Lyon, Looking for Architecture et Terra Publica, initie un parcours artistique et touristique sur son territoire.

Ce projet permettra de mettre en avant le patrimoine élargi du Pays de L'Arbresle (géologique, historique, architectural, industriel, naturel, agricole ou encore vernaculaire) tout en proposant de nouvelles lectures et de nouveaux récits via le prisme artistique. Le parcours donnera à voir différemment le territoire et invitera ainsi à repenser les rapports que nous entretenons avec notre environnement. En associant patrimoine existant et œuvres d'art contemporaines, il s'agira de faire émerger une identité culturelle commune, cohérente et plurielle pour la CCPA.

Il va se concrétiser par la création d'itinéraires en déplacement doux jalonné d'œuvres d'art sur une vingtaine de kilomètres au total.

3 circuits seront mis en place pour juin 2024, pour un total de onze œuvres d'art pérennes :

- ◆ Dans le centre historique de L'Arbresle
- ◆ Autour de Saint-Germain-Nuelles et des Carrières de Glay
- ◆ Autour de Sain-Bel et Savigny



Pour inaugurer ce parcours, un festival pluridisciplinaire de grande envergure se déploiera à l'été 2024 !

Pour faire connaître ce projet, et engager les habitants, différentes animations ou actions de médiation culturelle sont proposées depuis février 2022 avec les ateliers de la Mouche, et vont se poursuivre jusqu'à l'été 2024. Elles permettront de faire participer les habitants des 17 communes et de les initier à différentes pratiques artistiques en lien avec les thématiques abordées dans le parcours.

Pour suivre toute l'actualité du projet, vous pouvez vous inscrire à la newsletter spéciale Les Murmures du temps sur le site de l'Office du tourisme.

Elle est envoyée ponctuellement pour tenir informé de l'avancement du projet ainsi que de la programmation des animations organisées.

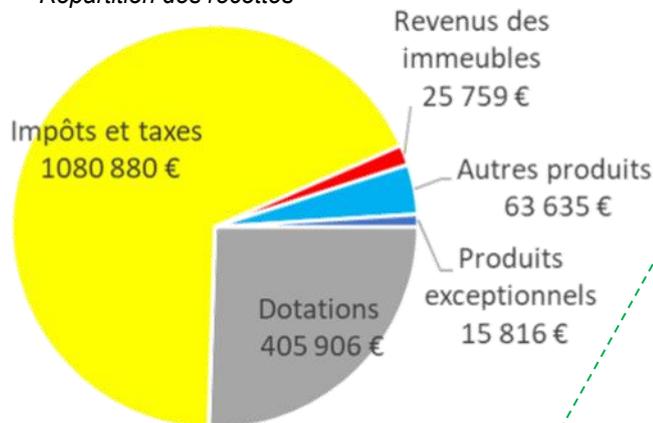
<https://www.arbresletourisme.fr/les-murmures-du-temps/>

Budget Municipal Extrait des comptes 2021

Fonctionnement

Recettes réalisées	1 628 421 €
Dépenses réalisées hors amortissements	1 323 616 €
Excédent Brut d'Exploitation	304 805 €

Répartition des recettes



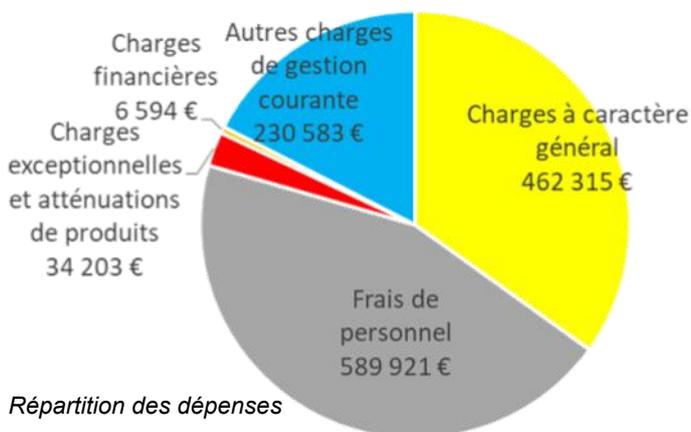
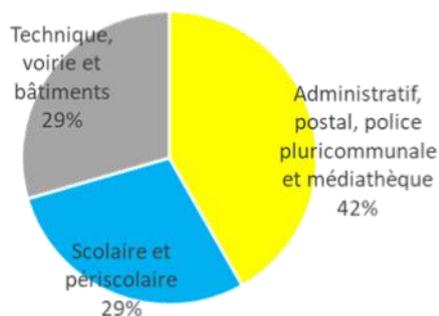
Recettes

Par rapport à 2019, la baisse de l'excédent brut d'exploitation s'explique par la baisse des recettes (- 113 000 € de dotations, impôts et taxes) alors que les charges sont presque stables (+10 000 €).

Dépenses

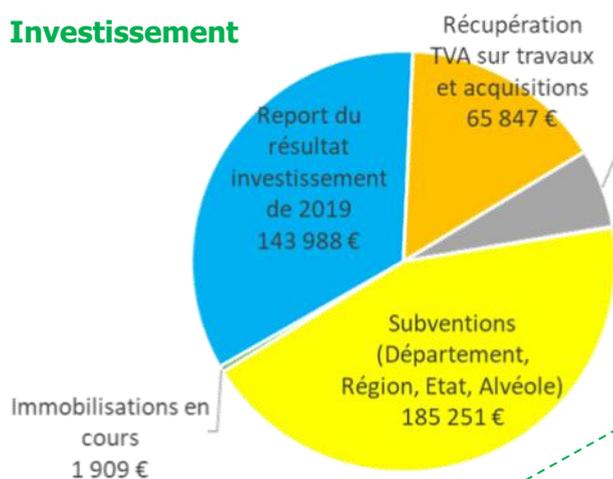
Dépenses par rapport à 2019 :
 Les charges à caractère général : - 5.5% ;
 Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, participation à l'école St Martin, contribution au SDMIS) : +4.9%
 Frais de personnel : +2.6%

Détails des frais de personnel

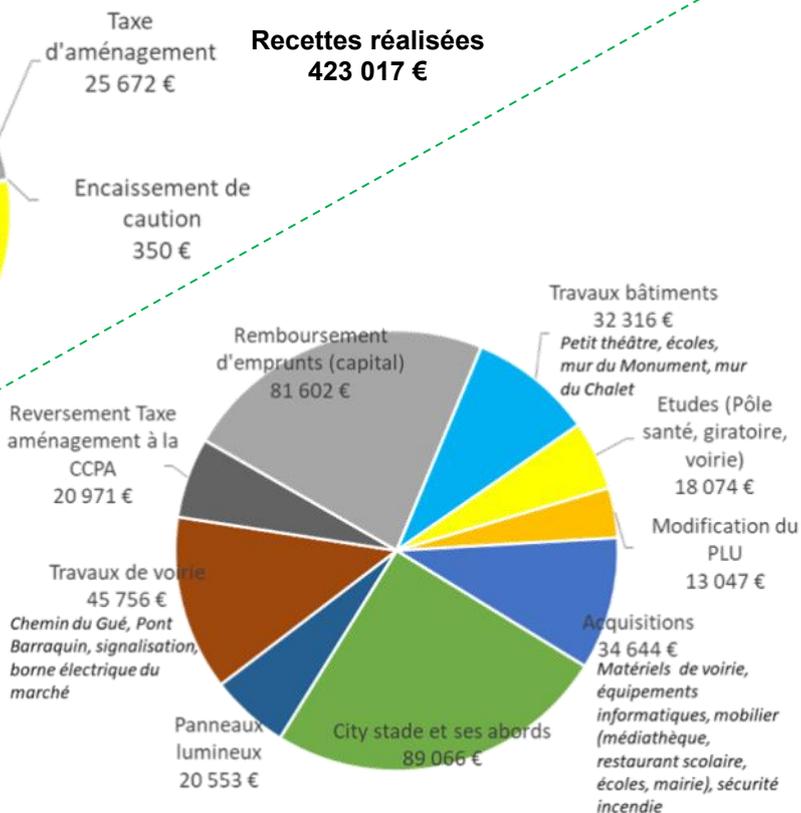


Répartition des dépenses

Investissement



Recettes réalisées 423 017 €



Dépenses réalisées 356 028 €

Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Commission Voirie

Un début d'année consacré à l'entretien annuel des fossés, principalement sur le secteur de Persanges, par les employés du service technique. Dans la continuité, l'opération « enrobé à froid » pour boucher les « nids de poule » a été conduite par nos agents sur les chemins communaux, et par ceux de la CCPA sur les chemins communautaires. Ces travaux seront suivis courant mai par l'opération « point à temps » (émulsion à chaud).

Quant à la saison de tonte des bas-côtés des routes et chemins, celle-ci commencera courant mai.

Les travaux de raccordement réseau du lotissement 'Domaine de l'Abbaye' se sont terminés par la réfection du Chemin de la Doyennerie.

Sur avril s'est déroulé un test de 'ralentisseur' sur la route de Sain Bel au niveau du croisement vers le pont Barraquin. Le premier essai ne donnant pas satisfaction d'un avis général, un 2eme essai a eu lieu (en cours au moment de l'écriture de cet article). Un bilan sera fait à l'issue afin de prendre une décision quant à l'implantation ou non de ce ralentisseur.



Chemin de la Doyennerie

Commission Bâtiments & Travaux

Musée

Réfection de l'avancée de la toiture :



Avant



Après

Chalet Montange

Mise en place par les employés d'une barrière pour éviter l'accès voiture sur le terre-plein. (photo ci-contre)

Cimetière Colombarium

Ajout de caves urnes.

Colombarium avant



Barrière au Chalet Montange

Colombarium après



Travaux de peinture

Réfection de la peinture de la porte de la crypte et des barreaux de fenêtre, ainsi que la barrière du pont de Lanay .

Ecole élémentaire

Réfection de l'étanchéité d'un 'petit toit' pour résoudre un problème récurrent d'infiltration.

Eglise

Un maître verrier est intervenu il y a quelques semaines pour démonter certaines parties endommagées de vitraux.

Les éléments seront remis en place avant l'été.

Appartement Bar de la Tour

La rénovation (peinture) de l'appartement au-dessus du bar de la tour est maintenant terminée, avec notamment la séparation des réseaux eau/gaz /électricité avec la partie bar. Un jeune couple viendra s'installer prochainement dans cette location.

Une information plus détaillée des différents travaux réalisés, ainsi que les photos en couleurs, sont disponibles sur le site internet de la commune , rubrique : Mairie/ Projets et travaux en cours

Commission Services à la personne

Chantiers jeunes

Le premier chantier de l'année 2022 s'est déroulé du 25 au 29 avril. Erine H., Lilou N. J., Lucas R. et Maëlle V. L. ont participé au 1er chantier jeunes de l'année 2022. Celui-ci consistait en un réaménagement du petit square de la rue St André. Ponceage et peinture des grilles, désherbage et plantations ont été effectués dans l'enthousiasme et la bonne humeur. Le dernier jour, le Maire, Monique Laurent est venue les féliciter et leur remettre un bon cadeau de 50 € au nom de la commune. Une gratification de 100 € leur sera versée ultérieurement par la C.C.P.A..

Un prochain chantier sera organisé la deuxième quinzaine de juillet, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Léo Lagrange au 06 77 65 95 15 ou à l'accueil de la mairie dès que les dates exactes seront communiquées.

Conseil Municipal des Enfants

Le projet est en cours de finalisation. Il sera présenté à un prochain conseil municipal.

Vogue

La fête patronale aura lieu du 4 au 6 juin 2022. Feux d'artifice et manèges animeront le week-end de la Pentecôte.

Médiathèque

Le concours Recycl'Art s'est déroulé du 6 avril au 4 mai. Il a consisté à recréer des objets avec les déchets de la poubelle jaune. Les œuvres sont exposées à la médiathèque depuis le 5 mai. Un prix sera remis au premier de chacune des 3 catégories (6-8 ans, 8-11 ans, 12-16 ans) le vendredi 13 mai.

Repas de Printemps

Le repas offert par la commune aux plus de 70 ans aura lieu le 18 juin 2022.

Centre de Loisirs Léo Lagrange

Nouveauté : Le centre de loisirs sera ouvert le lundi et mardi avant la rentrée scolaire de septembre 2022.

Personnel scolaire et périscolaire

Je voudrais, à titre personnel, remercier les agents communaux des services scolaires et périscolaires qui n'ont pas hésité à faire de nombreuses heures supplémentaires pour pallier les absences de leurs collègues dues au covid et autres maladies, 15 jours durant. Merci également aux parents et bénévoles qui ont permis, par leur disponibilité, de maintenir les services.

Isabelle Kapfer

Commission Urbanisme

Nouveau quartier de Grange Chapelle

La réunion publique programmée le lundi 4 avril a permis de présenter le projet. Une quarantaine de personnes a assisté à cette présentation par l'aménageur (Nous rappelons qu'il s'agit d'un projet privé).

Durant cette soirée, de nombreuses questions ont pu être posées permettant de mieux appréhender l'objectif de ce nouveau programme immobilier.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Il se conforme aux prescriptions prévues dans le PLU qui prévoit des clauses strictes en nombre et typologie de logements, des habitations en R+1 maximum, en nombre de places de stationnement et une intégration environnementale exigeante.

Les premiers travaux d'aménagement pourraient débuter en fin de cette année pour viser une livraison d'une première tranche de logements au 4^e trimestre 2024.

Nous vous tiendrons bien entendu informés des évolutions de ce projet.

Antenne Bouygues Télécom

Un projet d'antenne téléphonique émanant de la société Bouygue Télécom est proposé en limite de la zone industrielle. Ce projet sera étudié par la commission urbanisme puis sera présenté ensuite au conseil municipal. Si ce projet devait se poursuivre, un document d'information serait disponible en mairie pour information du public. Là aussi vous serez informés de la suite qui sera donnée à ce projet.



Chantier jeunes

Vue de la composition telle que présentée au cours de la réunion



Commission Environnement et Cadre de Vie

Le 9 avril, nous avons organisé comme chaque année **une matinée nettoyage** ; faible participation cette année : 10 habitants et 5 élus, malgré tout 40 kg de déchets et 1,5 l de mégots ont été ramassés. Une équipe à vélo a permis d'élargir le périmètre de ramassage. Le panel d'âge des participants était en revanche très large : Madame Jeanine Lhopital 89 ans et Remi Charbonnier 6 mois. Un grand merci à tous.

Après avoir été obligés d'annuler pour cause de pandémie, la **réunion participative** prévue en décembre pour le projet d'aménagement du terrain de gore, s'est déroulée le 30 avril pour recueillir vos idées et suggestions sur ce projet.

Nous ferons ensuite la synthèse du sondage et de cette réunion afin de décider l'aménagement de cet espace central dans le village.

Le programme des **Semaines de l'Environnement** organisées par les communes de la CCPA est disponible à la Mairie. Le 7 mai, vous avez pu assister à une conférence sur le thème de la permaculture dans la salle du Petit Théâtre.



Matinée ramassage des déchets

Pour le **fleurissement**, nous avons choisi cette année de mettre plus de plantes vivaces afin de diversifier les massifs et jardinières. Si certains d'entre vous souhaitent se joindre à nous pour les plantations, merci de venir vous inscrire en Mairie, nous vous contacterons pour la journée prévue à cet effet.

Les **bancs, banquettes, poubelles et cendriers** sont maintenant tous installés. Nous espérons qu'ils vous apporteront plus de confort et qu'ils vous permettront de nous aider à maintenir notre village propre.

A ce sujet, nous constatons encore fréquemment des **dépôts de déchets** (emballages, canettes ...) dans certaines zones du village. Il faut rappeler une fois de plus que déposer les déchets dans les poubelles ne prend pas plus de temps et donne une meilleure image de notre village.

Nous avons passé commande pour remplacer les **tables de pique-nique** abîmées situées dans la campagne aux abords des circuits de randonnées.

Les **nouvelles fiches de randonnées de la CCPA** sont disponibles et téléchargeables sur le site de l'Office du Tourisme. La balade N°16 (« Entre monts et coteaux ») téléchargeable sur le site de la Mairie ou de la CCPA permet de se promener en grande partie sur la commune. Elle a été établie avec la collaboration des référents randonnées (PDIPR) de Savigny. Les 5 fiches de l'ancienne collection sont encore disponibles à l'accueil de la Mairie.

Les **nouvelles consignes de tri** sont maintenant en vigueur. Elles permettent de mettre beaucoup plus de produits dans la poubelle jaune qui seront ensuite recyclés.

Nous invitons les personnes qui n'ont pas de composteur individuel à venir déposer leurs déchets organiques dans les composteurs collectifs situés Place des Moines. Vous pourrez ensuite, en vous inscrivant, venir chercher du compost pour vos plantations.



Fiche randonnée n°16



Nous avons décidé d'entreprendre un test de tonte raisonnée sur plusieurs zones de la commune.



Une partie du parc du Chalet Montange, l'arrière du City Stade et le dessus de l'ancien terrain de basket seront fauchés une à deux fois par an. En périphérie des zones, une tonte d'encadrement permettra d'éviter que les herbes hautes n'empiètent sur les espaces publics.

L'objectif est de préserver et de favoriser la biodiversité. En effet, les herbes hautes sont le refuge de nombreux insectes et de certains auxiliaires de culture. En appliquant la méthode de la tonte raisonnée, l'écosystème se trouve protégé, la floraison et l'installation de la faune favorisées.

Un bilan régulier permettra de mesurer les effets de la tonte raisonnée sur la faune et la biodiversité. Des panneaux d'explications de la méthode seront disposés aux abords des zones de test, ils pourront servir de base de réflexions pour les enfants des écoles par exemple.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus CR succinct du conseil municipal du 14/12/21

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET serge ; DARGERER Alain ; BONNET Colette ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; DUTOUR Evelyne ; DE CAMARET Floriane ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc.

Absents excusés : KAPFER-SERVE Isabelle ayant donné pouvoir à DE CAMARET Floriane ; LAINE Daniel ayant donné pouvoir à MARTINON Christian ; COQUARD Marie-Bernadette ayant donné pouvoir à LAURENT Monique ; SEEMANN Isabelle ayant donné pouvoir à DUTOUR Evelyne ; MARTY Vincent ayant donné pouvoir à CHABRANT Jean-Pierre Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur MALET Serge

OUVERTURE DE LA SEANCE[...]

Madame le Maire souhaite à nouveau rendre hommage à Albert Rollet, Maire honoraire de la commune, décédé le 14 novembre à l'âge de 91 ans. C'est au cours de ses différents mandats de Maire de Savigny, de 1971 à 1994, que de nombreuses constructions ont été réalisées sur la commune, notamment la salle du Trésoncle, la mairie, les écoles et la caserne des pompiers devenue le centre technique municipal. Très impliqué aussi dans la vie intercommunale et président du SIVOM, Albert Rollet avait aussi été à l'origine de la Zone Industrielle de la Ponchonnière et de la construction du siège de l'Association d'Aide pour les Personnes Handicapées des Trois Vallées à Eveux. Au nom de tous les Savignois et du conseil municipal, Madame le Maire témoigne de sa reconnaissance et adresse ses condoléances à ses proches.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 26 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité : 19 suffrages exprimés, 19 voix Pour

DELIBERATION 1 : Acceptation d'un don de pierres de taille

Madame le Maire indique au Conseil municipal que Madame NOAILLE, par courrier du 26 octobre 2021, souhaite faire don à la commune de deux lots de pierres identifiées par l'association du Patrimoine comme des éléments de corniche en pierre calcaire ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle. Il s'agit d'un lot de 9 éléments de corniche en pierre calcaire de Lucenay provenant vraisemblablement de l'Abbatiale Saint-Martin de Savigny, sans que le lieu précis dans le site de l'abbaye et de cette église puisse être à ce jour exactement déterminé. Ainsi que d'un lot de 3 petits éléments antérieurement brisés accompagnant ces 9 blocs.

Le Conseil Municipal (...)

> ACCEPTE à l'unanimité le don de pierre de taille fait par Mme NOAILLE

Luc FORNAS demande si le courrier de Madame Noaille suffit pour valider la donation. Mme le Maire précise que la délibération proposée permet de valider ce legs et d'officialiser cette donation.

Bruno BUISSON fait remarquer que ces pierres ont déjà été déplacées. Mme le Maire confirme qu'elles ont été déplacées au cuvier mais qu'il est nécessaire de prendre cette délibération pour acter le transfert de propriété.

Madame le Maire remercie à nouveau Madame Noaille pour ce don à la commune qui va permettre de compléter la collection de pierres de l'ancienne abbaye.

DELIBERATION 2 : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Il est rappelé au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au rembourse-

ment de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif 2021 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 2 305 188.79 euros (€)

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du un quart du montant des dépenses inscrites au budget 2021.

Crédits 2022 préalables au Budget 2021 vote (25%maximum)			
Crédits votés par Chapitre			
10	Dotation, fonds divers	20 970.92€	5 242.00
16	Emprunts et caution (Hors Capital)	1 500.00€	375.00 €
20	Immobilisations incorporelles	58 464.00 €	14 616.0 €
204	Subvention d'équipement versées	53 000.00 €	13 250.00€
21	Immobilisations corporelles	376 476.95 €	94 119.00€
Crédits votés par Opérations			
302	Voirie	170 49520 €	42 623.00 €
303	Etang Jacquettan	70 0000.00 €	17 500€
305	Protection incendie	13884,68 €	3 471.00€
306	Matériel Technique	5 000.00 €	1250€
316	Accessibilité ADAP ERP Bâtiment Voirie	89 200.00 €	22 300.00 €
317	La Doyennerie	3 780.00€	945 00 €
318	Trottoirs rte Sain Bel	13 987.30€	3 496.00 €
322	City Stade	110000.00€	27 500.00 €
323	Réhabilitation salle du Trésoncle	2880.00€	720.00 €
324	Pôle Santé	837 429.44 €	209 357.0€
325	Ecole maternelle isolation toiture	100 000.00€	25 000.00 €
326	Parking Font Porée	50 000.00 €	12 500€
327	Giratoire Grange Chapelle	100 000.00€	25 000.00 €
Total crédits affectés		2 77068.49€	519 264.00€

Le Conseil Municipal, (...): AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, selon la répartition indiquée ci-dessus ; > DECIDE D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

DELIBERATION 3 : Approbation de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme

Madame le Maire informe qu'il était nécessaire d'apporter des adaptations au Plan Local d'Urbanisme (PLU) (...) Christian MARTINON, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la modification n° 1 du PLU porte sur les points suivants :

L'ouverture de la zone AU de Grange Chapelle motivée par la nécessité de proposer un nouvel espace pour le développement de nouveaux logements La possibilité encadrée d'autoriser des aménagements et/ou extensions limitées pour les bâtiments d'habitation existants en zone A ou N, ainsi que leurs annexes et piscines, comme déjà permis pour les habitations en secteurs Ah et Nh

La création d'un STECAL (Secteur de Taille ou de Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre la régularisation d'une sédentarisation en cours d'une famille des gens du voyage initialement installée à La Ponchonnière L'adaptation de certaines dispositions du règlement ou des actualisations en vue de faciliter leur application.

L'identification de bâtiments désaffectés de toute activité agricole pour un potentiel changement de destination.

Comme vu en commission générale, il est précisé qu'à l'article N2 seront autorisées dans cette zone, des résidences démontables ou des constructions légères. Comme noté dans le rapport du commissaire enquêteur, la

notion de résidence mobile est retirée.

Luc FORNAS souhaite préciser sa position. Il vote contre la modification du PLU car il est contre la création du STECAL. Il considère que le règlement tel que présenté en n'acceptant que des constructions démontables ou légères, ne permet pas une véritable intégration de la famille des gens du voyage qui souhaite s'installer sur ce terrain. Il considère que c'est une hypocrisie de procéder ainsi et qu'en fait la famille restera dans la précarité. D'autre part ce terrain est situé en zone PENAP et ne devrait pas pouvoir être aménagé. Cependant il précise qu'il n'est pas contre l'installation de cette famille.

Mme le Maire répond ne pas trop comprendre la position de M FORNAS qui souhaite à la fois la sédentarisation de cette famille et en même temps énonce des arguments pour justifier son vote qui va à l'encontre de l'intérêt de cette même famille. Mme le Maire rappelle que cette dernière s'est portée acquéreur de ce tènement sur lequel existait un bungalow depuis de nombreuses années. Elle a ensuite manifesté son désir d'édifier une construction plus pérenne pour se loger plus décemment. C'est pour cette raison qu'en 2019 avec l'accord des services de la Préfecture, une zone STECAL a été proposée et votée par le conseil municipal de l'époque. Cette installation sur ce site participait à l'objectif de trouver une solution d'hébergement pour les familles des gens du voyage installées sur le site provisoire de la Ponchonnière. Le PLU aujourd'hui précise dans quelles conditions ces constructions peuvent être réalisées. D'un point de vue agricole, ce terrain n'est pas exploité et la Chambre d'Agriculture ne s'est pas opposée à la création de ce STECAL. Enfin, les aménagements autorisés ne permettront pas la création d'une zone urbanisée en milieu agricole. C'est bien l'objectif d'un STECAL.

Mme le Maire ajoute que les règles d'urbanisme et les contraintes de la parcelle concernée avaient été expliquées à la famille concernée lors d'une réunion à laquelle étaient également conviées la Communauté de Communes et l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadje), association qui assure la médiation et le dialogue entre Gens du Voyage et administrations ou population sédentaire.

Christian MARTINON souhaite remercier les élus de la commission urbanisme pour leur participation active à l'ensemble des travaux qui ont permis l'élaboration de ce nouveau règlement attendu par la population. Ce PLU doit nous permettre d'accueillir de nouveaux habitants pour préserver nos écoles et nos services. Il autorise également l'évolution des constructions dans les zones A et N, évolutions souhaitées par les habitants.

Le Conseil Municipal, (...) 19 suffrages exprimés : 18 voix Pour- 1 voix Contre (M. Luc FORNAS) > APPROUVE le dossier la modification n° 1 du PLU (...) Après le vote, Christian MARTINON précise que la délibération faisant suite à ce vote sera adressée à la Préfecture puis publiée dans une annonce légale. Les nouveaux documents d'urbanisme doivent être aussi déposés sur le site « Géoportail ». Ce n'est qu'au terme de ces trois démarches que le nouveau PLU sera opposable aux tiers.

DELIBERATION 4 : Délibération autorisant Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône : CCPA | CAF- Convention Territoriale Globale 2021-2025 : Madame le Maire informe l'assemblée que l'actuel Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant les services péri et extrascolaire arrivant à son terme ne sera pas reconduit mais remplacé par une convention territoriale globale (CTG). Ce partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. La Convention territoriale globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

Sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat

Adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)

Pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain...

Constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF au plus près des besoins des familles.

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer tes politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

De ce fait, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF

en relation avec la CCPA afin de poursuivre le financement des actions concernant la jeunesse et la petite enfance dans le cadre du service péri et extrascolaire sur la commune.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants, accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles ;

Le Conseil Municipal, (...) APPROUVE à l'unanimité le principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon couvrant l'ensemble du territoire intercommunal de la CCPA, ci-annexée. > AUTORISE le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Lyon sur l'année 2021-2022(...)

DELIBERATION 5 : délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours pour l'extension du réseau d'eaux pluviales de la Doyennerie.

Madame le Maire indique au Conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle du 11 juillet 2019 a établi le principe d'un fonds de concours pour les extensions du réseau de collecte des eaux pluviales liées à l'urbanisation. Pour mémoire, la Commune de Savigny a autorisé la création d'un lotissement de 23 lots au lieu-dit La Doyennerie. L'étude géotechnique réalisée par le pétitionnaire démontre que le terrain ne permet pas l'infiltration des eaux pluviales et que le réseau unitaire existant n'est pas en capacité d'accepter les eaux pluviales du futur lotissement et qu'il est donc nécessaire de réaliser des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales pour viabiliser les parcelles.

La présente convention précise les modalités de versement de fonds de concours avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle pour la réalisation des travaux d'extension du réseau nécessaire à la collecte des eaux pluviales chemin de la Doyennerie pour le lotissement « Domaine de l'Abbaye ».

Le Conseil Municipal, (...) > APPROUVE à l'unanimité la convention de fonds de concours pour l'extension du réseau d'eaux pluviales de la Doyennerie. (...) Luc FORNAS précise que lors du précédent mandat il avait commandé un devis pour créer ce réseau chemin de la Doyennerie et le chiffre annoncé aujourd'hui de 100582 € HT correspond à l'évaluation qu'il avait eue à l'époque.

Mme le Maire informe qu'aujourd'hui la compétence étant transférée à la CCPA, le coût pour la commune sera donc égal à 40% des dépenses totales. Bruno BUISSON demande si les eaux pluviales de l'Impasse des Tourtelles, située à proximité seront raccordées sur ce nouveau réseau.

Christian MARTINON lui répond que ce lotissement est équipé par un réseau de collecte unitaire c'est-à-dire que les eaux usées et eaux pluviales constituent un seul réseau. Pour pouvoir raccorder les eaux pluviales, il faut donc au préalable créer un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales dans ce lotissement, ce qui n'est pas prévu aujourd'hui. Néanmoins le réseau pluvial créé pour la Doyennerie est dimensionné pour accepter ce surplus si les travaux séparatifs venaient à être exécutés.

Luc FORNAS pose la question quant à la maîtrise d'ouvrage.

Christian MARTINON confirme que maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sont sous la responsabilité de la CCPA.

DELIBERATION 6 : délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention avec le SYDER pour l'occupation temporaire par le SYDER des toits des écoles maternelle et primaire pour la production d'électricité photovoltaïque.

Madame le Maire indique au Conseil municipal que la présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Collectivité met à la disposition du SYDER une partie du toit de l'Ecole Maternelle et Primaire de SAVIGNY, afin d'y installer et exploiter une centrale de production d'électricité photovoltaïque.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette action et à approuver la convention d'occupation temporaire liant le SYDER et la commune. Le Conseil Municipal, (...) > APPROUVE à l'unanimité la convention (...)

Mme le Maire précise que les autres sites étudiés (mairie, garderie) n'ont pour le moment pas été retenus à la suite de l'étude technique réalisée par le SYDER.

DELIBERATION 7 : subvention exceptionnelle à l'association ADR CATM

Mme Le Maire indique que l'association ADR CATM a engagé des frais à l'occasion du centenaire du monument aux morts par l'achat de 4 panneaux en retraçant l'histoire. La commune souhaite lui verser une subvention pour les frais engagés en compensation de la facture de 210.89€. Le Conseil Municipal, (...)

> DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle(...) DIT que cette subvention est imputée au Budget primitif 2021.

DELIBERATION 8 Répartition 2020 du produit 2021 des amendes de police relatives à la sécurité routière : engagement à réaliser l'opération Madame la Maire indique que le Conseil municipal est amené à délibérer sur la somme notifiée par la Préfecture du Rhône indiquant l'octroi d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police 2020 pour la sécurisation routière chemin du Gué pour un montant de 6 000€ ; ainsi qu'à la bonne réalisation des travaux subventionnables.

Une nouvelle délibération doit être prise pour accepter cette subvention et s'engager à effectuer les travaux.

Le Conseil Municipal, (...) A l'unanimité ACCEPTE la subvention attribuée d'un montant de 6 000 €. > S'ENGAGE à réaliser les travaux (...)

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021

DELIBERATION 9 : modification du règlement d'utilisation des salles communales

Mme Le Maire indique que lors du conseil du 4 mai 2021 la commune avait pris une délibération pour la modification du règlement d'utilisation des salles communales. Or il s'avère que de nouvelles modifications doivent être prises pour la salle C GOUTTENOIRE, à savoir que celle-ci pourra être occupée successivement dans le week-end uniquement d'octobre à mars afin de répondre aux demandes des usagers. Il est également nécessaire de prévoir de renseigner plus clairement la date et les horaires de l'utilisation.

Luc FORNAS propose d'interdire les lâcher de ballons et de feux d'artifices.

Mme le Maire précise qu'effectivement ces manifestations doivent être organisées selon la réglementation en vigueur. Il est donc proposé de rajouter une phrase au règlement rappelant le respect de la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, (...):APPROUVE et ADOPTE à l'unanimité le nouveau règlement d'utilisation des salles communales

DELIBERATION 10 : rapports SPANC et service assainissement collectif

Mme le Maire indique que chaque année il doit être présenté au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public ayant fait l'objet, ou non, d'un transfert à une structure intercommunale.(...).

Dans ce cadre, la CCPA a présenté lors de son conseil communautaire en date du 7 octobre 2021 les rapports annuels relatifs aux services publics transférés.

Christian MARTINON présente les rapports annuels des services publics concernés .

-Service Assainissement Collectif : DSP de Savigny et Hors DSP communale

-Sewice Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal, (...) UNANIMITE des suffrages exprimés PREND ACTE de la présentation du rapport annuel (...)

Infos diverses par Mme le maire :

Le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi 16 décembre salle du Trésorcle à Savigny. Sera évoqué lors de cette séance le silon touristique qui prévoit 3 circuits dont un qui devrait traverser notre commune.

La cession de terrain à titre gratuit route de Lanay qui a permis de réaliser une aire de croisement est signée.

Mme Le Maire remercie Mme Pothier qui a fait don de ce terrain à la commune.

Le Département a notifié l'attribution d'une subvention de 80000 € pour réaliser le giratoire de Grange Chapelle

La commune a obtenu une subvention de l'Etat de 7140 € pour la modification du PLU et une de 1000 € pour délivrance d'autorisations d'urbanisme correspondant à la création de logements

La commune a reçu une seule offre pour la vente des deux parcelles situées Sur Rhules

Lecture du courrier de M. Bernard Deschamps relatif à son terrain au lieu-dit Font Porée sur lequel se situe une rétention d'eau.

M FORNAS souhaite intervenir sur ce sujet dit « retenue de la Font Porée » Il dit que cette rétention n'est pas connue des services de l'état et que le bureau d'étude qui a réalisé des sondages sur le terrain, a rendu un rapport qui mentionne des risques de glissements de terrain en amont de la digue.

Mme le Maire lui répond que cette rétention est maintenant répertoriée auprès des services de l'Etat. Elle ajoute que le risque majeur de cette rétention est la quantité d'eau stockée au regard du risque de mouvements de terrain qui pourraient entraîner la rupture de la digue. Aujourd'hui la priorité est bien d'éliminer ce risque. Après consultation du Syndicat de Rivière Brévenne Turdine, des Services de l'Etat et information à l'Office Français de la Biodiversité, la commune devra dans un premier temps vidanger cette retenue puis supprimer la digue et rétablir un stockage d'eau très limité, proche de l'état d'origine, et ce sans risque pour la population.

Compte-rendu des travaux des commissions :

-Alain DARGERÉ pour la Commission Voirie

Des plantations d'arbres ont été réalisées au Chalet Montange, sur le terrain route de Bibost et à proximité du City Stade. Le revêtement de l'impasse des Platanes est terminé ainsi que le busage d'une partie du fossé route du Dégue-net au lieu-dit Ressay Bel Air.

-Serge MALET pour la Commission Bâtiments

La liste des travaux en cours et terminés a été transmise aux élus. Les principaux travaux concernent l'Agence Postale : suite à effraction une commande a été faite pour changer la porte d'entrée. Les travaux de séparation de réseaux électricité, eau et gaz ainsi que la réfection des peintures du logement du Bar de la Tour ont été commandés. Une demande de subvention auprès de la CCPA a été faite pour la réfection des vitraux de l'église. Le parafoudre de l'église n'est plus conforme : il sera mis aux normes. Une réunion en visioconférence avec l'ABF est programmée le 15 décembre pour faire le point sur le projet du Lavoir. Un diagnostic amiante pour l'ancienne mairie a été commandé. Le skate parc a été remis en place.

-Nicole THIVARD pour la commission Communication et vie associative

Jean-René BOURRAT va quitter le marché de Savigny pour celui de Saint-Pierre La Palud. Les marchés des 24 et 31 décembre sont avancés aux mercredis 22 et 29 décembre. Le bulletin municipal est en préparation.

-Evelyne DUTOUR pour le groupe de travail Commerces

11 habitants de Savigny se sont inscrits à ce groupe de travail commerces. La réunion du 13 décembre a été reportée compte tenu de la situation sanitaire.

-Pierre HULIN pour la commission Environnement

La commission a terminé le recensement en besoins mobiliers (tables, bancs, poubelles, cendriers). La commande va être émise pour réaliser les travaux en 2022. La réunion publique du 13 décembre concernant l'aménagement du terrain en gore ayant été reportée à cause de la situation sanitaire et, dans l'attente de sa reprogrammation, le groupe analysera les retours du sondage (86 réponses). Le groupe PDIPR a recensé tous les chemins, il reste à vérifier leur statut public ou privé. Une information à la population est prévue pour expliquer les évolutions du Tri sélectif qui seront effectives au 1^{er} février 2022.

-Christian MARTINON pour la commission Urbanisme

La commission a rencontré pour la deuxième fois la société SEFI qui doit réaliser l'aménagement du futur quartier de Grange Chapelle. Il s'agissait de travailler sur les espaces collectifs. La prochaine réunion est programmée le 17 janvier 2022 pour travailler sur le permis d'aménager. Si les conditions sanitaires le permettent, une réunion publique sera programmée au printemps pour présenter le projet.

CR succinct du conseil municipal du 15/02/22

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET serge ; BONNET Colette ; LAINE Daniel ; COQUARD Marie-Bernadette ; CHABRANT Jean-Pierre ; DUTOUR Evelyne ; MARTY Vincent ; DE CAMARET Floriane ; BUISSON Bruno ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; FORNAS Luc.

Absents excusés : DARGERÉ Alain a donné pouvoir à MALET Serge ; SEEMANN Isabelle a donné pouvoir à DUTOUR Evelyne ; HULIN Pierre a donné pouvoir à MARTINON Christian ; KAPFER-SERVE Isabelle

Absents : / - Secrétaire de séance : LAINE Daniel

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2021 est adopté par 17 voix Pour et 1 voix Contre (M. Luc FORNAS). M. Luc FORNAS justifie son vote par le fait qu'il estime que ses propos n'ont pas été intégralement rapportés mais ne souhaite pas apporter plus de précisions.

DELIBERATION 1 - APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DU PAYS DE L'ARBRESLE 2022-2028

Madame le Maire indique au Conseil municipal que le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de la CCPA les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020 (rencontres individuelles des communes, échanges et ateliers de travail avec les partenaires)

L'élaboration de ce document de programmation a été validée lors de trois comités de pilotage qui ont eu lieu entre décembre 2020 et décembre 2021, chacun précédé de présentations en commission Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes. Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH se compose ainsi : -un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPA, -des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la CCPA

-un programme d'actions qui décline les objectifs en 25 actions, réparties en 7 axes, à mener durant les six prochaines années afin d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et d'hébergement des habitants, actuels et futurs. Pour la commune de Savigny, il est prévu la production de 120 logements sur la période du PLH c'est-à-dire sur 6 ans dont 22 logements sociaux.

Question de Colette BONNET : Est-ce que la CCPA a été accompagnée pour produire cette étude ?

Mme le maire lui répond par l'affirmative, le cabinet NOVASCOPIA a été retenu pour accompagner la communauté de communes dans la réalisation de ce nouveau PLH.

Vu le projet de PLH 2022-2028 arrêté par délibération n° 206-21 du Conseil en date du 16 décembre 2021

Considérant que le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de la CCPA, les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020 (rencontres individuelles des communes, échanges et ateliers de travail avec les partenaires)

Considérant que l'élaboration de ce document de programmation a été validée lors de trois comités de pilotage qui ont eu lieu entre décembre 2020 et décembre 2021, chacun précédé de présentations en commission Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes,

Considérant que conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH se compose ainsi :

- Un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPA,
- Des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la CCPA :

* Maitriser la croissance

* Répondre à la pluralité des besoins

* Être responsable et durable

* Un EPCI pilote de la politique habitat

* Un programme d'actions qui décline les objectifs en 25 actions, réparties en 7 axes, à mener durant les six prochaines années afin d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et d'hébergement des habitants, actuels et futurs.

Considérant la nécessité d'émettre un avis sur les moyens relevant des compétences de la commune à mettre en place dans le cadre du projet de PLH de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle dans les deux mois suivant sa transmission

Le Conseil Municipal, (...) EMET un avis favorable à l'unanimité sur le projet de PLH (...) > APPROUVE le projet Programme Local de l'Habitat (PLH) du (...) > CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire informe qu'à la suite de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ont l'obligation d'organiser un débat sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection sociale complémentaire avant le 19 février 2022.

Il porte sur les garanties sociales complémentaires que la collectivité apportera à ses agents pour ce qui concerne

- La mutuelle santé

- La prévoyance

Depuis 2016, les collectivités avaient déjà la possibilité de participer financièrement aux contrats de leurs agents, ce qui est le cas pour la commune de Savigny qui verse 10€ par mois aux agents qui ont une mutuelle santé labellisée et quel que soit leur temps de travail. La collectivité participe aussi à hauteur de 19€/mois au prorata du temps de travail pour la Prévoyance.

L'enjeu sera donc de définir les niveaux d'interventions qui deviennent donc obligatoires pour les communes pour les échéances à venir soit :

- Avant le 1/01/2025 pour la Prévoyance

- Avant le 1/01/2026 pour la Mutuelle

L'assemblée délibérante devra donc se prononcer prochainement sur les nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux,

DELIBERATION 2 : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DE TERRAIN - CADASTRE D 1938 - SITUEE ROUTE DE SAIN BEL JARDINS DE LA CURE : DELIBERATION RECTIFICATIVE

Mme Le Maire(.....) Considérant qu'il convient de rectifier la délibération n° 2021-42 en date du 22 juin 2021 en remplaçant la surface de vente de 71 m² par 79 m² et le montant de la vente de 3550 par 3950 € pour conserver le prix de 50€/m²

Le Conseil Municipal, (.....)18 suffrages exprimés : 17 voix Pour et 1 voix Contre (M. Luc FORNAS) DECIDE de rectifier la surface de vente à 79 m² et le montant total à 3950 euros DIT que les autres termes de la délibération sont inchangés

DELIBERATION 3 : ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1 ER AVRIL 2022

Madame le Maire propose adopter les tarifs communaux suivants à compter du 1er avril 2022 :

	Tarifs au 1 ^{er} avril 2021	Proposition de tarifs applicables au 1 ^{er} avril 2022
Garages (loyer annuel, règlement par trimestre)	564,00	580,00
Monographie (prix harmonisé avec l'office du tourisme en 2017)	10,00	10,00
Location Le petit Théâtre		
. caution	100,00	100,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la Commune	100,00	105,00
. manifestation personne non domiciliée sur la commune ou manifestation association extérieure	207,00	215,00
. vin d'honneur	25,00	25,00
. repas d'association, CA ou réunion société extérieure 1/2 journée	53,00	55,00
Location salle Christian Gouttenoire		
. caution	400,00	400,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la Commune	174,00	180,00
. manifestation familiale personne non domiciliée sur la commune ou manifestation association extérieure	338,00	350,00
. vin d'honneur	48,00	50,00
Forfait vaisselle (uniquement avec location de la salle) - 60 cvts	20,00	22,00
Location salle du Trésorcle		
. caution	400,00	400,00
. association de Savigny	174,00	180,00
. famille ou habitant de Savigny	272,00	280,00
. extérieur	711,00	735,00
. vin d'honneur	68,00	70,00
Forfait vaisselle (uniquement avec location de la salle) - 360 cvts	50,00	51,00
caution pour clé électronique tous bâtiments	30,00	30,00
Location coffret électrique pour vin d'honneur / manifestations (gratuit pour les associations de Savigny)	34,00	35,00
Utilisation du terrain en gore par une association extérieure à la commune		35,00
Droits de place		
. fêtes foraines		
auto-scooter, chenilles, avions	195,00	200,00
manèges enfants	80,00	82,00

loterie, confiserie (camion)	44,00	45,00
tirs de + 5 mètres	54,00	55,00
tirs de - 5 mètres et pêche aux canards	44,00	45,00
autres bancs, éventaies et confiserie sans camion (le ml)	9,00	10,00
cirque pour installation pour durée maximum de 3 jours	44,00	45,00
commerces ambulants		
par jour (maxi 4 heures)	4,50	4,50
ou forfait mensuel si régulier	17,00	17,00
vacation pour distribution des informations municipales	300,00	306,00
concession dans le cimetière ancien ou nouveau		
concession SIMPLE pour 15 ans	205,00	210,00
concession DOUBLE pour 15 ans	410,00	420,00
concession espace cinéraire		
la case pour 15 ans	410,00	420,00
la cavume pour 15 ans	410,00	420,00

Questions de Mme Floriane DE CAMARET .

-Dans le tarif proposé, on ne voit pas le prix de location des tables et chaises pour les particuliers ?

Mme le Maire lui répond qu'en effet, compte tenu des abus observés : matériel non rendu dans les délais, matériel dégradé voire non rendu parfois, non-respect des heures de RDV avec le personnel il a été décidé de supprimer ce service à la population au cours de la mandature précédente. M. Bruno BUISSON confirme que cette décision a été prise aussi car les emprunteurs n'avaient pas le véhicule adapté au transport ou sollicitaient les employés communaux pour le chargement/ déchargement des tables et chaises.

-Concernant le prix des cavurnes et cases du colobarium, pourquoi le prix est supérieur au prix d'une concession simple ?

Mme le Maire lui répond que pour les cavurnes et les cases, le prix comprend la fourniture et la pose de la stèle, tandis que pour les concessions, cette dernière est à la charge de l'acquéreur.

M. Daniel LAINE précise par ailleurs que la commune va installer 3 cavurnes et 8 cases complémentaires dans les prochains jours. Le coût moyen d'un emplacement est d'environ de 1000 €.

Le Conseil Municipal, (...)ADOpte les tarifs communaux présentés ci-dessus à l'unanimité, dit qu'ils seront applicables à partir du 1^{er} avril 2022,

DELIBERATION 4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES POUR LES ACTIVITES CULTURELLES

Madame le Maire propose les montants suivants de subventions 2022 aux associations de parents d'élèves - APE et APEL - pour les activités culturelles

	2021		2022	
	par élève	Coût global	par élève	Coût global
Association de parents d'élèves école publique (APE) 128 élèves	18,50	2 368,00	18,70	2 393,60
Association de parents d'élèves école privée (APEL) (83 élèves)	18,50	1 517,00	18,70	1 552,10
TOTAL		3 885,00		3 945,70

(...)Le Conseil Municipal(...)18 suffrages exprimés : 18 voix Pour, (...)décide d'accorder les montants de subventions (...) dit que ces subventions seront imputées au Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2022.

DELIBERATION 5 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES POUR LA POLICE PLURICOMMUNALE AU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'amortir dès l'exercice budgétaire 2022, les subventions d'équipement pour la police pluricommunale payées en 2021, versées au titre des exercices 2019 et 2020 Part investissement police pour le matériel

50.63 € versés à la commune de L'Arbresle pour 2019

30.73€ versés à la commune de L'Arbresle pour 2020

Il est aussi proposé à l'assemblée d'adopter l'amortissement sur 1 an des subventions d'équipement pour la police pluricommunale versées aux collectivités de Sain Bel (pour le local) et L'Arbresle (pour matériel et autres biens).

Le Conseil Municipal, (...)18 suffrages exprimés : 18 voix Pour DECIDE d'amortir sur un an les subventions d'équipement pour la police (...) DIT que les montants seront prévus au Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2022

Infos diverses de Mme le Maire :

-Le rallye de Charbonnières Classic traversera le village de Savigny le 26 mars 2022 entre 17h20 et 18h50

Il ne s'agit pas d'une course au sens strict, les voitures au nombre de 90 environ circuleront en respectant le code de la route et les vitesses autorisées.

-A la demande de Claude RAGOT et sa famille, Mme le Maire lit la lettre de remerciements adressée au conseil municipal relatant les travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales Chemin de la Doyennerie. La famille RAGOT souhaite témoigner sur la qualité professionnelle de l'entreprise en charge des travaux. Elle a respecté les contraintes des riverains et remis en parfait état les abords.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme

Le nouveau PLU a été publié sur Géoportail, il a été remis en Préfecture et la publicité a été faite sur la page « annonces légales » du Progrès en date du 14 février 2022. La délibération est affichée depuis le 3 février et le restera pendant un mois. Le PLU sera exécutoire à partir du 3 Mars prochain.

La commission urbanisme s'est réunie le 31 janvier dernier en présence de l'aménageur du quartier Grange Chapelle. Elle a pu prendre connaissance du Permis d'Aménager qui sera déposé par la Sté SEFI. Une réunion publique de présentation du projet est prévue le 4 avril à 18h30 au Petit Théâtre.

Enfin, en tant que délégué au SYDER, au cours du dernier comité du 25 janvier, M MARTINON précise que les communes ont été informées de l'augmentation importante des charges impactant l'éclairage public. Compte tenu de l'évolution du prix du marché de l'électricité, il est prévu une augmentation des charges d'éclairage de 50 %/0. Les communes ont été informées par courrier, pour Savigny les consommations liées à l'éclairage public augmenteront de 10000€ environ. Comme ces charges sont recouvrées par fiscalisation, il y aura donc une augmentation de la part « Syndicats de communes » perçue au titre de la Taxe Foncière.

Serge MALET pour la commission Bâtiments :

M MALET liste les travaux réalisés depuis le dernier conseil. La porte de l'agence postale a été changée et une commande d'ouverture à distance a été installée. Les travaux de rénovation du logement au-dessus du Bar de la Tour sont terminés. Ce logement sera proposé à la location au prix de 600 € par mois pour une surface de 70 m² environ. La clôture du parc du Chalet Montange a été refaite. Les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle sont programmés en juillet. Il était prévu en même temps de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit ; or les discussions avec l'architecte des bâtiments de France sont difficiles et pourraient remettre en cause cette installation. M MALET précise que ces mêmes difficultés sont rencontrées par les communes voisines.

A l'école primaire, le visiophone a été posé et une partie de toiture où des fuites d'eaux étaient observées a été réparée.

A l'église, les portes ont été repeintes par les employés, le parafoudre a été remis aux normes et la commission avec l'association paroissiale a validé le projet d'aménagement de la tribune. Le travail de réfection des vitraux va démarrer et la subvention demandée auprès de la CCPA semble être en bonne voie.

La discussion avec l'ABF autour de la réfection du lavoir de la Font Porée est également assez ardue, elle doit se poursuivre au cours d'un prochain entretien.

Les scénarios d'aménagement de l'ancienne mairie en vue de créer un pôle santé avancent. Dans ce projet il est proposé de réserver le rez-de-chaussée à usage commercial.

Nicole THIVARD pour la commission Vie associative et communication :

La commission va se réunir pour étudier des demandes de subventions exceptionnelles, et proposer le budget et planning prévisionnel de 2022.

Mme THIVARD informe qu'elle a participé avec Monique LAURENT et Pierre HULIN à une réunion de présentation du parcours touristique qui va traverser notre commune. Il s'inscrit dans le projet global de la CCPA « les Murmures du temps ». Ont été évoqués les lieux où pourraient être instal-

lées les œuvres qui composeront ce circuit. Ce projet qui se compose de 3 circuits, situés sur L'Arbresle, autour des carrières de Glay à Saint Germain Nuelles et sur Savigny Sain Bel doit être réalisé d'ici 2 ans.

Vincent MARTY pour la commission sports à la CCPA :

Il précise qu'au cours de la dernière commission, il a été évoqué le projet tennis couverts qui portera sur 3 sites au lieu des 4 initialement envisagés. Le court prévu sur Lentilly serait abandonné.

Droit d'expression

Liste « Savigny d'abord »

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD

Une bonne chose : l'invitation par la commune à vous faire participer à l'aménagement du terrain en gore, la qualité et le nombre de vos réponses montrent l'intérêt que vous portez à l'aménagement du village.

Un Regret : le projet Commerce

J'espère que vous serez autant si ce n'est plus à répondre au questionnaire sur le « commerce »

c'est un projet que je qualifie de « petit bras » car limité à une épicerie, pas de « S » a commerce ! et malheureusement visible au budget 2022, pas de ligne prévue sur ce point.

Une crainte : la situation de nos agents et le manque de DGS depuis 2 ans, merci encore à eux pour leur implication.

Luc FORNAS et l'équipe SAVIGNY D'ABORD

Je suis à votre disposition sur savignydabord2020@gmail.com

ou sur [facebook.com/Savignydabord2020](https://www.facebook.com/Savignydabord2020)

Prenez soins de vous.

Informations diverses

Application ILLIWAP Pour les Savignois et Savignaises



Téléchargez dès à présent l'application
ILLIWAP
pour recevoir toutes les
infos savignaises en direct
et consulter l'agenda des manifestations !
(Station « Mairie de Savigny »)

**Illiwap est gratuit, sans publicité,
sans inscription,
et sans collecte de vos
données personnelles**

Vous êtes déjà 299 à vous être abonnés !

(la mairie souscrit un abonnement à cette application pour en faire profiter la population)



Conseiller Numérique

Prochaines permanences du Conseiller numérique les lundis 13 et 27 juin de 8h30 à 12h à la mairie de Savigny.

Prendre Rendez-vous au 04 74 01 68 90.

Suivez le planning sur le site de la mairie Rubrique Au quotidien/Conseiller numérique.



**Pour le paiement des impôts, des factures
publiques locales et des amendes**

Dans les centres des Finances publiques du Rhône

**A partir du 1^{er} juin 2022, paiement
uniquement par carte bancaire**



Chez un buraliste partenaire

Si votre document comporte un QRcode  et la mention « payable auprès d'un buraliste »

Paiement en espèces ou par carte bancaire



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés
sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite :



Sur internet :

- impôts : www.impots.gouv.fr 

- factures publiques locales : www.payfip.gouv.fr 

- amendes : amendes.gouv.fr 

Cabinet-communication 24/03/2022

**Retrouvez votre Savigny Info
tout en couleur et les anciens numéros
sur le site de la mairie www.mairie-savigny69.fr
rubrique MAIRIE / PUBLICATIONS**

MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

Les mesures sanitaires pourraient conduire à des annulations ou des aménagements. Nous vous tiendrons informés via le site internet de la mairie et la page Facebook.

Mai

Samedi 7 : Journée Printemps : Disco salades, Troc Graines, animations, SavUni les Arts - Place du 11 novembre

Samedi 7 : Semaines de l'environnement : Conférence "Permaculture" à 18h - Petit Théâtre

Samedi 7 : Repas des familles de l'APEL - Salle du Trésoncle

Dimanche 8 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM - 10h45 devant la mairie ou 11h Monument aux morts

Mercredi 18 : Île aux histoires 15h15 et 16h30 - Médiathèque

Dimanche 22 : Fête des Classes en 2

Fête des classes en 2

Dimanche 22 mai

Vogue

Samedi 4 au lundi 6 juin



Juin

Samedi 4 à lundi 6 : Fête patronale (vogue), retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal

Samedi 11 et dimanche 12 : Exposition peinture 10h à 18h - Association Peinture Savigny - Cuvier Aline Jubin

Dimanche 12 : 1er tour des élections législatives

Dimanche 12 : Bourse aux livres APEL - Ecole St Martin

Mercredi 15 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

Vendredi 17 : Fête de la musique au P'tit Marché avec Mélodie des Sources

Samedi 18 : Repas du printemps du CCAS - Salle du Trésoncle

Dimanche 19 : 2ème tour des élections législatives

Samedi 25 et dimanche 26 : Gala Danse - Salle du Trésoncle

Juillet

Vendredi 1er : Concours Pétanque AB2S - Terrain en Gore

Vendredi 1er : Kermesse des écoles publique APE - Cour de l'école (ou salle du Trésoncle)

Samedi 9 : Festival Maquis'Arts SavUni les Arts - Salle du Trésoncle

Du 8 au 29 (fermé pont du 14 juillet) : Accueil Centre de Loisirs Léo Lagrange

Août

Judi 4 : Journée récréative Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Mercredi 24 au dimanche 28 : Accueil des jeunes et des adultes de Berching

Samedi 27 : 50ème anniversaire du jumelage avec Berching - Salle du Trésoncle

Septembre

Samedi 3 : 9h à 12h Forum des associations - Salle du Trésoncle

Mercredi 21 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

Dimanche 25 : Vide Grenier de l'APE - Salle du Trésoncle

Octobre

Judi 13 : Anniversaires des classes en 2 - Trait d'Union de l'Amitié - Salle Trésoncle

Mercredi 19 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

Novembre

Vendredi 11 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM - 10h45 devant la mairie ou 11h Monument aux morts

Mercredi 16 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque

Décembre

Vendredi 2 : Concours de belote du Téléthon Trait d'Union de l'Amitié - Salle Christian Gouttenoire

Lundi 5 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM - 10h45 devant la mairie ou 11h Monument aux morts

Dimanche 11 : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié Salle du Trésoncle

Mercredi 21 : Île aux histoires 15h30 - Médiathèque



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h
Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

Fromages brebis/chèvre/vache et yaourts, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

Pizzas, J'y vais Pizza, 18h à 21h45 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

D'avril à septembre : **Plants de légumes bio + Les Fruits à co'que**, noix, noisettes, amandes... et produits transformés artisanalement (06.31.27.39.05)

Tous les 15 jours :

Bijoux, les Fabuleuses Créations, Julie Masia, Savigny (06.31.35.88.00)

Savons artisanaux, Les bulles de Nan's, St Pierre la Palud

Une fois par mois (sauf exception) :

Confitures et terrines, Bonne Heure des Papilles, Sourcieux les Mines (06.19.23.51.75) (1er vendredi du mois)

Huiles de Crête Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

D'autres commerçants sont présents ponctuellement :

Bières locales, Brasserie Prisca, L'Arbresle

Plantes médicinales, thés, épices, huiles essentielles

Ô Trésor des plantes, Alain Claveron (06.65.04.04.84)

Et parfois, quelques animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

Fréquentez le marché régulièrement pour les découvrir !

Bal des pompiers

Mercredi 13 juillet, à la Caserne d'Eveux - Entrée gratuite



Appel aux dons pour l'association « Un rayon de soleil pour Noah » (Noah, fils d'une Sapeur-Pompier, est atteint d'une maladie orpheline).

Restauration sur place à partir 19h

Ouverture du bal à 20h
Musique disco des années 1980
22h30 : Feux d'artifice sonore commune de l'Arbresle dans le parc des Chenevières
Musique DanceFloor